



Licenciement économique ou rupture conventionnelle?

Par **droup**, le **14/05/2016** à **16:26**

Bonjour a tous

Je suis employé dans la restauration depuis fin Janvier, je viens d'être convoqué par mon employeur qui me dis que l'entreprise vas fermer, il me propose une rupture conventionnelle, que puis-je espérer de cela si j'accepte ? Vaudrais-t-il mieux que je n'accepte pas ? Sachant que je n'ai pas travaillé 600h, aurais-je droit au chômage ?

Par **P.M.**, le **14/05/2016** à **17:16**

Bonjour,

A priori, avec si peu d'ancienneté, si réellement l'entreprise va fermer immédiatement sans reprise par un nouvel exploitant, vous avez intérêt à accepter une rupture conventionnelle ce qui vous permettra d'avoir l'indemnité légale de 1/5^e de mois de salaire brut par année de présence, au prorata temporis pour l'année incomplète...

De toute façon, si vous ne répondez pas aux conditions d'ancienneté d'affiliation pour une rupture conventionnelle vous n'y répondez pas plus lors d'un licenciement économique...

Si l'emprise doit être cédée, votre contrat de travail subsiste et doit être repris, donc, il faudrait être sûr que ce ne soit pas le cas...

Par **droup**, le **14/05/2016** à **17:19**

L'entreprise n'a pas de repreneur pour le moment, puis-je négocier quand a ma rupture de conventionnelle (exemple demander plus d'argent pour signer la rupture) ?

Par **P.M.**, le **14/05/2016** à **17:49**

Il serait étonnant que l'employeur accepte si réellement il peut procéder au licenciement économique mais qui ne tente rien n'a rien...

Par **droup**, le **14/05/2016** à **17:52**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide

Par **yoyo1983**, le **17/05/2016** à **13:22**

bonjour mon employeur me propose une rupture conventionnel mais je sait pas combien il faut que j'accepte pouvez vous me dire à peut près en sachant que mon métier est chauffeur routier nationale/international avec 9ans et 11 mois d'ancienneté et une salaire net de 1800€ sans les primes .

Cordialement

Par **P.M.**, le **17/05/2016** à **13:25**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **yoyo1983**, le **17/05/2016** à **13:28**

Comment ca un nouveau sujet ????

Par **P.M.**, le **17/05/2016** à **13:39**

Je pense que vous savez ce qu'est un nouveau sujet qui ne consiste pas à ce greffer sur le sujet d'un autre exposant une autre situation à laquelle on répond mais en cliquant par exemple sur "POSEZ VOTRE QUESTION" en haut de celui-ci...